

PreventCancerNow.ca

Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts
Sénat du Canada
Courriel : agfo@sen.parl.gc.ca

Objet : Modification de la *Loi sur les produits antiparasitaires*, partie 6 du projet de loi S-6

Prevent Cancer Now est un organisme national canadien qui regroupe des experts scientifiques et médicaux qui travaillent à la prévention primaire du cancer. Depuis longtemps, l'organisme s'occupe de l'évaluation des pesticides et de la science connexe, présente des mémoires scientifiques et prend part à des consultations.

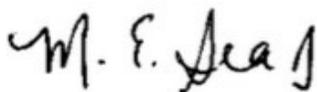
La présente a pour objet de vous informer de notre appui au retrait de la partie 6 du projet de loi S-6 concernant l'instauration d'un pouvoir d'autoriser des pesticides aux termes de la *Loi sur les produits antiparasitaires* (LPA).

En tant que participants au comité directeur des intervenants sur la transformation de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), nous avons été surpris d'apprendre la présentation du projet de loi S-6 peu de temps après que l'ARLA ait organisé une réunion du comité des intervenants. La possibilité d'ajouter une telle « autorisation » n'y avait pas été présentée ni abordée et aucune consultation n'a été tenue concernant l'inclusion de ce cadre dans le projet de loi S-6. En fait, cette proposition va même à l'encontre des idées soulevées par l'ARLA lors des réunions précédentes.

Prevent Cancer Now appuie pleinement les stratégies préconisant la faible toxicité et les produits qui s'appuient sur ces stratégies pour protéger la santé humaine, appuyer la résilience de l'agroécologie, favoriser la santé des écosystèmes et empêcher les problèmes de parasites. L'instauration d'un processus accéléré pour les produits présumés présenter une toxicité intrinsèque faible peut sembler une bonne idée du point de vue commercial; cependant, autoriser des produits en fonction de normes scientifiques peu contraignantes sans examen obligatoire des décisions minerait le processus actuel qui comprend des exigences plus strictes. En outre, nous voyons une confusion possible, parce que, pour obtenir l'accès aux marchés de l'Union européenne, les pesticides doivent être autorisés au moyen d'un processus très rigoureux d'« autorisation ».

Prevent Cancer Now est heureux d'apprendre que les ministres appuient l'abrogation de la partie 6 et espère que le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts procédera à cette abrogation au moment de l'étude article par article du projet de loi S-6. Nous serions prêts à aller témoigner devant le comité si cela s'avérait utile.

Cordialement,



Meg Sears Ph. D.
Présidente, Prevent Cancer Now

meg@preventcancer.ca
613-297-6042

cc L'honorable Stephen Guilbeault
L'honorable Jean-Yves Duclos

Courriel : ministre-minister@ec.gc.ca
Courriel : hcmister.ministresc@hc-sc.gc.ca